

Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
du 4 mai 2023 de l'association sans but lucratif
« Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la
Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l.» reconnue d'utilité publique

L'assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif reconnue d'utilité publique « **Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l.** » s'est tenue le 4 mai 2023 à 13:00 heures, au siège social au 1b rue Thomas Edison, L-1445 à Strassen

Membres effectifs présents :

Monsieur Jean-Jacques SCHONCKERT, Président ;
Madame Myriam STEPHANY, Vice-Présidente ;
Monsieur Camille GROOS, Secrétaire ;
Monsieur Bob HOCHMUTH, Trésorier ;
Madame Marie-Paule KOHN, Membre du Conseil d'Administration ;
Docteur Julien SAND, Membre du Conseil d'Administration ;
Madame Monique KRECKE-GIVER, Membre effectif.

Membres effectifs excusés et représentés par procuration :

Docteur Romain STEIN, procuration à M. Camille Groos ;
Monsieur Roland KOLBER, procuration à Docteur SAND ;
Madame Josiane WEILER, procuration à M. Bob Hochmuth
Madame Mireille KIES, procuration à Monsieur Roland KOLBER ;
Monsieur Marc GENOT, procuration à Madame Marie-Paule KOHN ;

Membres effectifs absents :

Madame Lydie ERR.

Présence du bureau :

Madame Amélie JOSSELIN, Chargée de direction ;
Madame Catarina DA SILVA FERREIRA, psychologue ;
Madame Tanja RESCH-EILENBECKER, secrétaire administrative.

1. Allocution de bienvenue par le Président

La séance est ouverte par le Président Maître Jean-Jacques Schonckert.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur présence. Il souhaite également la bienvenue à tous les membres du personnel du Service d'Écoute et d'Accompagnement (SEA).

En préambule, Me Schonckert fait le constat que l'association a connu un grand succès au courant de l'année écoulée, surtout au niveau financier. Il y reste quelques obstacles à surmonter, mais grâce au travail de toute l'équipe de MWMW, ceux-ci vont sûrement être surmontés.

2. Vérification du quorum

Sur un total de treize membres effectifs, sept sont présents, cinq représentés et un absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre de jour.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2022

Le procès-verbal de l'AGO du 03 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport sur les activités de l'année écoulée par le Secrétaire du Conseil d'Administration, M. Camille Groos

M. Groos commence son rapport d'activités par l'activité principale, la campagne de sensibilisation, par laquelle l'association a reçu de très bon résultats et réponses.

Ensuite il énonce les diverses statistiques enregistrées après le lancement de la campagne de sensibilisation fin juin / début juillet 2022 :

- 220 RDV réalisés
- 614 appels reçus

Les brochures pour médecins ont été envoyées à la majorité des médecins. L'écho suite à cette brochure est plutôt encourageant.

Ensuite, M. Groos cite les activités générales réalisées par l'équipe du SEA de MWMW :

- 27 interventions pour les stands d'informations à différents sites (supermarchés, foires, etc.),
- 3 réunions interprofessionnelles,
- Un questionnaire élaboré ensemble avec la COPAS et la FHL ; celui pour la FHL a finalement été divisé en 4 questionnaires pour les 4 différentes catégories des métiers dans les hôpitaux : la direction, les médecins, les soignants et le comité d'éthique
- Une conférence (cours) tenue par le Dr Stein et le Dr Sand, à l'université à Esch-Belval, pour les étudiants en médecine,
- Une conférence avec l'association TACS,
- Des permanences du SEA au Escher BiBBS et au PatientenHouse du CHL,
- Participation de MWMW à la plateforme fin de vie, dont les réunions régulières ont commencées fin 2022 et qui sont encore organisées en 2023.

Par la suite, M. Groos présente les tâches définies du SEA et du secrétariat, et que M. Kolber a été engagé et rémunéré pour les semaines entre le départ de Mme Olga Cardoso et l'arrivée de Mme Sally Beffort, qui actuellement se trouve en CDD jusqu'à fin novembre 2023, pour remplacer le congé parental de Mme Amélie Josselin.

La conclusion de M. Groos montre que quelques points restent encore à améliorer :

- La majorité du grand public n'est pas encore au courant des deux lois établies pour déterminer sa fin de vie,
- M. Groos propose d'établir un tableau pour créer un agenda avec les activités prévues de MWMW en précisant la nécessité de la présence d'un bénévole ou d'un membre du CA ensemble avec un membre du SEA. Ce tableau sera à compléter au fur et à mesure et à diffuser aux membres du bureau, aux administrateurs et bénévoles.

M. Hochmuth félicite le travail et la mise en page du rapport d'activité.

L'Assemblée présente prend acte du rapport d'activités annuel et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport financier au 31 décembre 2022 par le trésorier du Conseil d'Administration, M. Bob Hochmuth

M. Bob Hochmuth présente le bilan et le compte de Pertes et Profits pour 2022 et remarque que la somme bilantaire a augmenté de 20% par rapport à l'année précédente.

Pour les recettes, MWMW a enregistré 2,5 fois plus de dons reçus que l'année précédente.

Tandis que le montant pour les cotisations payées n'a que légèrement augmenté pour un montant total de 12.200€.

Selon M. Hochmuth, les dépenses dépassent les recettes, en partie due par la prise en charge sur fonds propres des frais de location d'un bureau supplémentaire pour le service SEA.

Pour l'exercice 2023 ces frais de location supplémentaires seront pris en par le Ministère ce qui explique la perte réelle de 19.000€. La perte résultante de 19.000€ est néanmoins moins élevée qu'initialement budgété à 30.000€.

Sur les comptes bancaires se trouvent 110.000€, dont MWMW a mis 50.000€ à 60.000€ sur un compte à terme pour profiter des intérêts à des taux intéressants pour le moment.

M. Schonckert, demande de donner l'accord au rapport des finances 2022 et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport des réviseurs de caisse de Mme Caroline Torno et M. Armand Hamling

Les réviseurs de caisse se sont réunis et ont approuvé la régularité des comptes de l'association. Leur rapport est joint au présent procès-verbal.

7. Décharge au Conseil :

M. Schonckert félicite le Conseil d'Administration pour son travail et demande la décharge.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge et quitus aux membres du Conseil d'Administration.

8. Vote du budget de l'exercice 2022 :

M. Bob Hochmuth présente le budget pour 2023.

Le budget prévu est de 508.000€, dont 30.000€ reçus comme don de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte en début de l'année 2023. Ce montant est destiné pour investir dans la campagne de sensibilisation et ses projets liés.

La convention a déterminé un montant de 416.000€.

Les dépenses élevées sont aussi dues aux salaires pour le 0,5 ETP de Mme Sally Beffort jusqu'en novembre 2023, financés sur fonds propres.

L'Assemblée vote à l'unanimité le budget 2023.

9. Élection des Réviseurs de caisse pour l'exercice 2023

Il est proposé de reconduire pour un exercice supplémentaire les réviseurs actuels, ce qui est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

10. Élection de membres du Conseil d'Administration / membres effectifs

Un nouveau membre du CA :

Sur proposition de l'Assemblée Générale, la candidature de Mme Monique Krecké-Giver comme membre effectif de l'association (membre adhérent avec droit de vote à l'AG) est acceptée à l'unanimité.

Tous les autres mandats sont renouvelés pour trois ans conformément aux statuts.

11. Fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2023

Le montant de la cotisation reste à 15€ par an et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

12. Divers

Mme Krecké propose de recontacter le journal quotidien « LUXEMBURGER WORT » pour pouvoir placer des annonces de MWMW aux pages des avis mortuaires, ce qui a été refusé par les rédacteurs en chef depuis un certain moment. M. Hochmuth va intervenir auprès des responsables du « LUXEMBURGER WORT ».

13. Conclusion et remerciements par Me. Jean-Jacques Schonckert

Le Président remercie les membres de l'Assemblée, ainsi que les membres du personnel pour leur présence et leur travail.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne n'ayant rien à rajouter, le président clôture la séance à 14h30.